

## Importations de DDT de 1964 à août 1969

Catégorie de marchandises 407-87 DDT technique (DDT pur)			Catégorie de marchandises 418-30 DDT sous forme de poussière, de solution ou de poudre dissoluble		
Année	Quantité (cwt.)	Valeur (\$)	Année	Quantité (cwt.)	Valeur (\$)
1964	19,526	349,642	1964	5,277	112,936
1965	18,243	305,073	1965	3,633	66,623
1966	21,021	383,141	1966	6,262	115,476
1967	16,074	290,226	1967	5,309	93,931
1968	13,565	234,995	1968	4,708	84,370
1969 (janv.-août)	9,197	152,411	1969 (janv.-août)	4,917	90,956

L'adoption d'une nomenclature différente empêche d'établir une statistique comparable pour les années antérieures à 1964.

LE PROGRAMME D'ANALYSE DES RADIATIONS  
NUCLÉAIRESQuestion n° 574—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il un programme d'analyse des radiations nucléaires dans l'atmosphère et, sinon, pour quelle raison et, dans l'affirmative, à combien d'endroits fait-on ces analyses au Canada, à quel intervalle de temps les pratique-t-on, quelle est la dose de radiation admissible, a-t-elle déjà été atteinte au Canada et, si oui, à quel endroit et quelle mesure a-t-on prise?

2. Des études ont-elles été faites au Canada sur les effets des retombées radioactives sur la population et, si oui, quelles sont les conclusions des études et, si non, a-t-on prévu d'en faire afin d'assurer, préventivement la protection des Canadiens contre de tels effets?

3. Des études ont-elles été faites en vue de connaître les effets du strontium 90 sur les adultes qui en absorbent dans leur nourriture ou dans l'air qu'ils respirent et, sinon, pour quelle raison et, si oui, quelles sont les conclusions de ces études?

**L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Depuis 1958, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à déceler les radiations nucléaires dans l'atmosphère. Des échantillons de particules atmosphériques sont prélevés continuellement à travers le Canada dans 24 stations et sont analysées à Ottawa, chaque jour. Le Ministère, en évaluant les données recueillies, suit les recommandations faites par la Commission internationale de la protection contre les radiations. Ces recommandations spécifient diverses doses «permissives» de chaque radio-isotope; mais les retombées radioactives peuvent consister dans un mélange de radio-isotopes, ce qui provoque une variation de la dose «permissive». Cette dose se rapporte à une exposition continue; aussi la Commission a-t-elle recommandé en pratique d'employer dans ces évaluations, la dose moyenne annuelle. Chaque année, les moyennes enregistrées dans les stations du Ministère se tiennent très au-dessous de la dose «permissive».

2. On n'a pas cherché à déterminer directement ces effets. Pour obtenir une étude scientifique valable, on aurait besoin de vastes données sur la fréquence de diverses maladies chez les gens exposés aux retombées radioactives et chez les gens non exposés. Au Canada, il n'y a pas assez de données de cette catégorie.

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social poursuit un programme complet visant à déterminer la quantité de strontium 90 pénétrant, par les aliments et par l'air respiré, dans l'organisme des adultes, mais il n'a pas pu, pour les motifs donnés à la réponse 2, déterminer directement l'effet que ce strontium exerce sur la fréquence de la maladie.

## LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE TERRE-NEUVE

Question n° 577—**M. Burton:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de Terre-Neuve au sujet du choix des régions de cette province, désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional et, si oui, quand et comment les consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement de Terre-Neuve?

3. Quelle opinion le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il fait des contrepropositions et, si oui, lesquelles?

**M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

## LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DU QUÉBEC

Question n° 578—**M. Burton:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de Québec au sujet du choix